

# POULET BIOLOGIQUE

## CAHIER DES CHARGES

- ★ choix des races et des souches :
  - capacité des animaux à s'adapter aux conditions du milieu
  - vitalité et résistance aux maladies
  - préférence donnée aux races et souches autochtones
- ★ âge d'abattage : 81 jours min.
- ★ 170 kg N/ha/an max., soit 580 poulets/ha
- ★ bâtiment :
  - élevage au sol
  - 1/3 min. de la surface en dur, couverte d'une litière
  - densité : 10 poulets/m<sup>2</sup> max.
  - aération et éclairage naturels
  - 4.800 poulets/bâtiment
  - surface totale utilisable sur l'exploitation : 1600 m<sup>2</sup> max.
  - trappes d'accès au parcours : 4 m/100 m<sup>2</sup>
  - vide sanitaire : 3 semaines
- ★ parcours :
  - densité : 4 m<sup>2</sup>/poulet
  - 1/3 min. de leur vie
  - vide sanitaire : 6 semaines
- ★ alimentation :
  - 5 % max. d'aliments conventionnels dans la ration journalière
  - formule alimentaire doit comporter 65 % de céréales
  - non OGM
- ★ prophylaxie et soins vétérinaires :
  - la prévention des maladies = des bonnes pratiques d'élevage
  - délai d'attente doublé par rapport au délai d'attente légal ou en l'absence de délai légal : 48 heures.

